

**SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE**

*Réunion du 21 décembre 2016*  
*Convocation du 13 décembre 2016*  
*Affichage le 13 décembre 2016*

**Membres en exercice** : 26

**Membres présents** : 20

**Ayant participé à la délibération** : 26

*Le vingt et un décembre deux mil seize à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.*

**Présents** : *Mr Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, Mr Pascal OUIN, Mmes Thaïs MAURY, Dorothee LECLUZE, Mr Daniel LELIEVRE, Mrs Dominique MAIRESSE, Frédéric MONSALLIER, Mmes Sylvie CROCI, Michelle GUISE, Mr Jacques LACOLLEY, Mrs Alain HUBERT, Joël LEHODEY, Sébastien BELHAIRE, Sébastien PERIER, Patrick LEBOUTEILLER, Laurent DESLANDES, Pierre GUICHEMERRE, Isabelle LELOUP, Adeline RENIMEL.*

**Absents excusés** : *Joël CRAHE qui donne procuration à Guy GEYELIN.*

*Lionel MINGUET qui donne procuration à Daniel LELIEVRE.*

*Cécile CAPT qui donne procuration à Sébastien BELHAIRE.*

*Annabelle COQUIERE qui donne procuration à Thaïs MAURY.*

*Christelle GAUCHER qui donne procuration à Pascal OUIN.*

*Josette BADIN qui donne procuration à Dominique MAIRESSE.*

**Secrétaire de séance** : *Sébastien BELHAIRE.*

---

Le compte-rendu de la session du 30 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

**21-12-2016/01 ELECTION DELEGUES COMMUNAUTAIRES COMMUNAUTE MER ET BOCAGE**

Suite à la publication de la notification de l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 16 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté Mer et Bocage, le conseil municipal procède à l'élection des 3 membres du conseil municipal qui siégeront à la nouvelle entité :

**Nombre de liste proposé** : Une seule liste avec les dénommés : GEYELIN Guy  
BELHAIRE Sébastien et LEDOUX Dany.

**Enveloppe déposées dans l'urne** : 26 enveloppes.

**Nombre de bulletins nuls** : 2 bulletins (enveloppes vides).

**Suffrages exprimés** : 24 bulletins.

Le conseil municipal à la majorité, par vote à bulletin secret a désigné les membres GEYELIN Guy, BELHAIRE Sébastien et LEDOUX Dany pour siéger à la Communauté Mer et Bocage à compter du 01 janvier 2017.

**21-12-2016/02 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET DE 4 AGENTS  
RECENSEURS**

« Madame Stéphanie LEMONNIER est désignée coordonnateur communal de l'enquête du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Madame Anaïse GICQUEL est désignée comme coordonnateur communal adjoint.

Mesdames Carole LACOUR, Kathleen LEBLANC, Claire MAHIEU et Mélanie GALLOT sont recrutées pour exercer les fonctions d'agents recenseurs.

Elles seront rémunérées suivant le taux du smic en vigueur au 01 janvier 2017 par rapport au nombre d'heures survenues sur la période de recensement. Les frais kilométriques parcourus seront rémunérés au taux de 0.25 €/kilomètre sur présentation d'un état kilométrique pour la période du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. »

Madame LEDOUX signale qu'il serait convenable de publier une photographie des agents recenseurs sur le site internet de la Commune.

Madame GUIBLE se demande si les agents recenseurs seront munis d'une carte officielle afin de se présenter auprès des administrés. Il lui est répondu favorablement.

**21-12-2016/03 AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE – 2EME TRANCHE – RD 35 (RUE DE  
LA SIENNE) RD 49 (RUE DE LA LIBERATION).**

"Le conseil municipal adopte le principe de l'opération d'aménagement de la deuxième tranche de la traverse concernant la RD 35 (rue de la Sienne) et RD 49 (rue de la Libération) pour la création de trottoirs.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous.

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Trottoirs RD 35</b>	<b>144 680 €</b>	<b>28 936 €</b>	<b>173 616 €</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>21 375 €</b>	<b>4 275 €</b>	<b>25 650 €</b>
<b>Trottoirs RD 49</b>	<b>80 675 €</b>	<b>16 135 €</b>	<b>96 810 €</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>12 400 €</b>	<b>2 480 €</b>	<b>14 880 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>259 130 €</b>	<b>51 826 €</b>	<b>310 956 €</b>

Madame MAURY se demande pourquoi une somme si importante est prévue en « divers et imprévus ». Monsieur OUIN lui répond que le département prévoit toujours un montant supplémentaire en cas de travaux inattendus.

**21-12-2016/04 RESTAURATION MUR DE L'ÉGLISE DE HYENVILLE.**

"Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de restauration du mur de l'église de Hyenville.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous.

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Maçonnerie</b>	<b>6 118 €</b>	<b>1 223.60 €</b>	<b>7 341.60 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 118 €</b>	<b>1 223.60 €</b>	<b>7 341.60 €</b>

**21-12-2016/05 AMENAGEMENT RUE DE LA GIRARDIERE DE HAUT –HYENVILLE-**

"Le conseil municipal adopte le principe de l'opération d'aménagement de la rue de la Girardièrre de haut –Hyenville-.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous.

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Voirie</b>	<b>10 240 €</b>	<b>2 048 €</b>	<b>12 288.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 240 €</b>	<b>2 048 €</b>	<b>12 288.00 €</b>

**21-12-2016/07 AMENAGEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES (HYENVILLE)**

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération d'aménagement des toilettes publiques de Hyenville.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous.

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Maçonnerie</b>	<b>3000€</b>	<b>600 €</b>	<b>3600 €</b>
<b>Carrelage</b>	<b>625€</b>	<b>125€</b>	<b>750€</b>

<b>Faïence</b>	<b>1675€</b>	<b>335€</b>	<b>2010€</b>
<b>Plomberie</b>	<b>7271.45€</b>	<b>727.15</b>	<b>7998.60</b>
<b>Electricité</b>	<b>2488€</b>	<b>497.60</b>	<b>2985.60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15059.45€</b>	<b>2284.75 €</b>	<b>17344.20 €</b>

**21-12-2016/08 AMENAGEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES PLACE DE LA MAIRIE  
QUETTREVILLE SUR SIENNE**

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération d'aménagement des toilettes publiques place de la Mairie de Quettreville sur Sienne.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous.

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Aménagement</b>	<b>15000€</b>	<b>3000€</b>	<b>18000€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15000€</b>	<b>3000€</b>	<b>18000€</b>

**AMENDES DE POLICE :**

Madame LEDOUX informe qu'un seul projet pourra être inscrit au titre des amendes de police pour la Commune Nouvelle. Que les amendes de police sont perçues tous les 3 ans. A ce jour, trois projets peuvent être inscrits : Aménagement des candélabres haut de la Rue Saint Jean, aménagement D49 ou aménagement D35 2017.

Monsieur OUIN rajoute qu'il serait préférable et plus avantageux de proposer un projet concernant les travaux de la traverse de la rue Charles de Gaulle en 2018.

Après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas déposer de dossier amendes de police pour 2017.

**21-12-2016/06 CUI (contrat unique d'insertion) CAE(contrat d'accompagnement à l'emploi)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'embauche d'un Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe en contrat d'accompagnement à l'emploi à compter du 9 janvier 2017 en remplacement d'un congé de maternité pour une durée de 12 mois.

Ce dernier sera rémunérée sur la base du traitement indiciaire de la fonction publique, indice brut 336 indice majoré 318 soit 1481.26 € brut pour une durée hebdomadaire de 35 heures. .

**QUESTIONS DIVERSES**

- a. Madame MAURY prend la parole pour soumettre l'idée de recruter une personne en « service civique ». Elle pourrait gérer les petits désagréments sur la commune, maintenir l'ordre et encadrer les jeunes en difficultés. Madame Ledoux répond que ce type de contrat impose de

définir précisément les missions qui lui incomberaient. De plus, il serait nécessaire qu'elle soit accompagnée et encadrée dans ses fonctions. La communauté de communes à travers le service Jeunesse serait plus à même d'encadrer ce type de contrat en services civiques.

- b. Arrivée de Madame Cécile CAPT.
- c. Monsieur MAIRESSE souhaiterait savoir ce que devient la mise en place du sens interdit à la « rue de l'église » ainsi que la pétition qui circule sur la Commune. Monsieur GEYELIN répond que le sens interdit est installé à l'essai sur une période de 4 mois afin d'apporter plus de sécurité dans cette voie qui est très dangereuse avec la sortie des écoles et qu'il faut attendre ce délai pour se prononcer sur sa mise en place définitive. Il a également rencontré Monsieur MORDREL à ce sujet.
- d. Monsieur MAIRESSE demande si la caution a été versée auprès de Madame LAISNEY des « carburants Laisney » ? Monsieur GEYELIN lui répond que cela n'a pas été nécessaire pour son installation.
- e. Monsieur MAIRESSE souhaiterait connaître le coût global de la construction du bureau de Monsieur le Maire ? Monsieur OUIN lui répond qu'il lui communiquera l'ensemble du coût lors de la réunion de conseil municipal de Février 2017, à savoir qu'il y aura un dépassement de 15000 € par rapport à l'estimation du aux prescriptions de l'ABF imposant une toiture zinc. Monsieur OUIN rajoute que le budget alloué à cette construction est de 80 000 € financé à 50 % par la Poste. La prime de 40 000 € est versée à ce jour.
- f. Monsieur LACOLLEY prend la parole et suggère qu'il serait préférable que le bus de la SNCF effectue ses arrêts à la Mairie plutôt que devant l'ancienne pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Guy Geyelin